



# LA GARANTIE SEAT

Le plaisir en toute insouciance

TECHNOLOGY TO ENJOY



# LA GARANTIE SEAT

## Le plaisir en toute insouciance

En achetant une SEAT, vous optez pour un produit technique de grande qualité qui vous donnera satisfaction pendant des années. Pendant cette période, vous ne devez ainsi pas vous inquiéter de frais de réparation imprévus et profiter de votre SEAT en toute insouciance.

**DURÉE DE LA GARANTIE.** Vous bénéficiez sur votre SEAT de deux ans de garantie complète, quel que soit le nombre de kilomètres, à compter de la date de livraison. La date prise en compte est celle de la première mise en circulation. Cette date est toujours mentionnée sur le certificat d'immatriculation et le carnet d'entretien.

Les autres conditions de garantie se trouvent plus loin dans cette brochure.

## 2 ANS DE GARANTIE COMPLÈTE

**CONDITIONS DE GARANTIE.** Si une défaillance survient pendant la durée de la garantie en conséquence d'un défaut matériel et/ou de fabrication, votre concessionnaire SEAT vous garantit la réparation ou le remplacement gratuitement. Lorsqu'une défaillance survient, vous devez le signaler à votre concessionnaire SEAT au plus tard dans un délai d'un mois après avoir constaté (pendant la durée de la garantie de la voiture) le problème. La réparation de la défaillance signifie la réparation ou le remplacement d'une ou plusieurs pièces défectueuses. Pour ce faire, l'intervention est prise en compte comme si elle était effectuée au moment de l'achat de la voiture, et ce à l'appréciation du concessionnaire SEAT. Les pièces remplacées sont mises à la disposition de l'importateur.

Sous réserve des limitations prévues à cet égard par la loi, la garantie se limite à ce qui précède. Aucune autre indemnité ne peut être réclamée, telle que des dommages indirects découlant de la panne de la voiture.

La garantie reste en vigueur si la voiture est revendue et livrée pendant la durée de la garantie. Les dispositions de garantie précitées sont uniquement valables pour les voitures neuves vendues en Union européenne, en Norvège et en Suisse. La garantie ne peut pas être revendiquée si la cause de la panne découle des événements suivants :

- Négligence et/ou mauvais entretien.
- Entretien de la voiture non conforme aux prescriptions du constructeur (voir à cet égard la documentation du véhicule).
- Utilisation impropre ou surcharge.
- Participation à des événements de sport automobile avec la voiture (courses, rallyes, etc.).
- Modifications apportées à la voiture sans l'autorisation du fabricant.
- Utilisation de pièces SEAT pas d'origine.
- Influences extérieures.
- Usure normale.

### INTERVENTIONS

Les interventions d'entretien, de réglage et de contrôle sont à la charge du propriétaire, également pendant la durée de la garantie. L'équilibrage des roues est gratuit pour un usage normal jusqu'à 6 mois/10 000 km.

### FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Les frais de montage et de démontage découlant de modifications apportées à la voiture (par exemple un attelage ou une installation de gaz) ne sont pas couverts par la garantie.



### **INFLUENCES EXTÉRIEURES**

Les dommages issus d'influences extérieures ne sont pas couverts par la garantie. Il est question ici de dégâts survenus par exemple pour des raisons climatiques, chimiques, thermiques, mécaniques ou autres externes, telles que :

- Un impact de pierre provoquant des signes de rouille, un bris de verre, etc.
- La pollution industrielle.
- Des dégâts de peinture et de carrosserie dus au sel, au sable, à une tempête, à des fleurs, à de la résine d'arbre, à des excréments (d'oiseaux), etc.
- Bris de vitre en verre trempé (vitres latérales et arrière) 1 000 km ou un mois après la livraison (les défauts matériels ou de fabrication doivent normalement déjà être apparus dans le délai mentionné ci-dessus).

### **USURE NORMALE**

L'usure des garnitures de frein et d'embrayage, des plaquettes et disques de frein, des pneus, des balais d'essuie-glace, des lampes à incandescence et halogènes, etc. n'est pas couverte par la garantie. L'usure prématurée du moteur ou de pièces de celui-ci suite à un entretien non conforme aux prescriptions du constructeur n'est pas non plus prise en charge sous cette garantie. Cela vaut aussi pour l'usure prématurée de pièces imputable à une situation telle que décrite ci-avant, ainsi qu'à un style de conduite et de fonctionnement anormal.

### **DOMMAGES INDIRECTS**

Les dommages indirects comprennent entre autres le remorquage, les frais téléphoniques et coûts de retard, ainsi que la location d'une voiture de remplacement. Ces coûts ne sont pas couverts par la garantie (pour tout complément d'information, voir le SEAT Service Mobility).

# DURÉES DE GARANTIE

## GARANTIE SUR LA CARROSSERIE

Pour tous les modèles SEAT avec une carrosserie entièrement galvanisée, une garantie de 12 ans couvre l'ensemble de la carrosserie. Pour les problèmes de rouille issus de causes internes et qui nécessitent la réparation d'une pièce de carrosserie rongée par la rouille.

## GARANTIE SUR LA PEINTURE

Durant une période de 3 ans à compte de la date de livraison, une garantie couvre la peinture s'il s'agit d'un défaut matériel et/ou de fabrication.



## CONDITIONS DE GARANTIE

Si de tels dommages devaient survenir au niveau de la carrosserie ou de la peinture dans le délai prescrit et que ceux-ci sont constatés par votre concessionnaire SEAT, ces dommages seront réparés sans facturation d'aucun frais de main d'œuvre ou de matériel. La garantie sur la carrosserie et la peinture restent également en vigueur en cas de vente de la voiture. Veuillez dès lors à fournir les documents de garantie au nouveau propriétaire.

La garantie sur la carrosserie et la peinture ne peut pas être revendiquée si la cause de la panne découle des événements suivants :

- Entretien de la carrosserie non conforme aux prescriptions du constructeur.
- Corrosion imputable à un entretien insuffisant ou à des influences extérieures.
- Dommages qui ne sont pas réparés dans le délai fixé par le concessionnaire SEAT.
- Réparation des dommages au niveau de la protection de la carrosserie et du soubassement avec des produits autres que ceux recommandés par le constructeur.
- Réparations de dommages au niveau de la carrosserie qui ne sont pas réalisées par le concessionnaire SEAT ou un carrossier professionnel reconnu par celui-ci

- Réparation des dommages au niveau de la carrosserie qui ne sont pas réalisées selon les prescriptions du constructeur et/ou en utilisant des pièces de carrosserie qui ne sont pas d'origine.
- Protection de la carrosserie contre la corrosion non conforme aux prescriptions du constructeur.

## EXPLICATIONS

Pour maintenir votre voiture dans un état optimal, les points suivants sont très importants :

- Pour éviter à tout prix l'apparition de rouille causée par des influences extérieures, il est nécessaire de veiller à un bon entretien ; la meilleure manière de procéder est décrite dans le manuel d'utilisation de votre voiture.
- Le concessionnaire SEAT vérifie à chaque gros entretien la protection de la carrosserie et du soubassement ; les dommages éventuels peuvent ainsi être remarqués et réparés à temps ; suivez bien les consignes d'entretien du manuel d'utilisation de votre SEAT.



## **GARANTIE SUR LES PIÈCES SEAT D'ORIGINE®.**

La durée de la garantie sur les pièces SEAT d'origine et les pièces de rechange est de deux ans à compter de la date d'achat, sans limite au niveau du kilométrage. Si une pièce est remplacée pendant la période de garantie de la voiture, la durée de garantie d'origine de la voiture reste également en vigueur pour cette pièce. La durée de garantie d'origine n'est dès lors pas prolongée ou renouvelée par un remplacement dans cette période. Cette durée de garantie s'applique également sur les moteurs de rechange SEAT avec ou sans composants intégrés, boîtes de vitesses de rechange, etc. Cette garantie vaut aussi pour les accessoires SEAT d'origine achetés par vos soins chez le distributeur officiel SEAT.

## **SERVICE DE MOBILITÉ**

À l'achat d'une SEAT neuve, vous recevez 5 ans de SEAT Service Mobility gratuit. Ce service de mobilité est renouvelé périodiquement par le concessionnaire SEAT lors de l'entretien, sur la base des prescriptions du constructeur et selon les conseils de réparation du distributeur SEAT.

Au moyen de la prolongation périodique précitée, votre voiture bénéficie pendant 5 ans de cette assistance dépannage gratuite et vous avez ainsi l'assurance de toujours pouvoir vous déplacer, que vous vous trouviez en Belgique ou à l'étranger. Pour plus d'informations sur le SEAT Service Mobility, vous pouvez consulter le site SEAT.be et la brochure SEAT Service Mobility.

## DIVERS

Si vous n'êtes pas satisfait de la réalisation technique de la garantie, vous pouvez vous adresser au concessionnaire SEAT concerné. Si vous avez le sentiment que votre plainte n'a pas été prise en compte après en avoir discuté avec le concessionnaire SEAT concerné, vous pouvez l'adresser par écrit à l'importateur :

D'Ieteren S.A.  
Service clients SEAT  
Leuvensesteenweg, 639  
3071 Kortenberg  
E-mail : [after.sales@seat.be](mailto:after.sales@seat.be)







SEAT applique une politique de développement continu du produit et se réserve le droit de modifier les spécifications et les prix sans avis préalable. Les informations reprises dans cette brochure peuvent dès lors uniquement servir en tant que recommandations. Bien que SEAT met tout en œuvre pour s'assurer que les spécifications sont correctes au moment de la publication (01/05/2016), consultez toujours votre Partenaire SEAT Service pour connaître les informations les plus récentes. Toute reproduction partielle ou complète est interdite.